

Le P.C.F. et le PSU face aux municipales

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris le 22 décembre, Michel Rocard a présenté le dossier des négociations entre le P.S.U. et le P.C.F. sur les élections municipales. Après des discussions longues et quelquefois difficiles les deux parties semblaient proches d'un accord. Les négociateurs avaient mis au point deux projets, l'un de déclaration politique, l'autre d'accord tactique. Chacun d'eux devait être soumis aux directions nationales respectives. Pour sa part le bureau national du P.S.U. donna son aval aux deux projets, bien qu'ils ne lui aient pas donné entièrement satisfaction. Le bureau politique du P.C.F. au contraire demanda un réexamen de plusieurs passages essentiels lors de la réunion suivante. Il remettait en question notamment les formulations relatives aux alliances et à la conception du rôle des municipalités. Venant après les déclarations de Georges Marchais au Havre et les affirmations inexactes de « L'Humanité » tout cela laissait présager une volonté de rupture. De fait le comité central du P.C.F. adopta le 22 décembre une résolution qui ne demandait ni plus ni moins qu'une capitulation du P.S.U. sur toute la ligne.

Projet de déclaration commune

Le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste Unifié considèrent que les prochaines élections municipales revêtent une grande importance dans la lutte contre les grandes puissances capitalistes et l'Etat qui en est l'expression, contre les diverses formes de réaction, masquées derrière le centrisme, le réformisme et l'attitude de ceux qui, au sein d'une partie de la gauche non communiste, pactisent avec un tel courant.

Bien qu'elles voient leurs pouvoirs réels constamment amoindris par l'emprise croissante des grandes puissances privées et de l'Etat centralisé, les collectivités locales devraient jouer un rôle de plus en plus important pour la satisfaction des besoins grandissants de la population.

A tous les niveaux de l'urbanisme, de l'implantation des emplois, des équipements de tous genres, des transports, de l'environnement, il s'agit de savoir si les réactionnaires et les réformateurs de tout poils inféodés au capital livreront les collectivités locales aux appétits des grandes puissances d'argent (spéculateurs fonciers, grands promoteurs immobiliers, entreprises concentrées de travaux publics, groupes financiers et bancaires s'intéressant au cadre de vie), ou, au contraire, si ces

collectivités seront mises au service des travailleurs pour la satisfaction de leurs besoins, dans une action concertée, conjuguée, dynamique des élus et du peuple. Notre gestion se développe en opposition à la politique de classe du capital. Elle révèle, au contraire, sans ambiguïté, un choix en faveur des travailleurs manuels et intellectuels et de toutes les victimes de cette politique.

Mais la bataille de mars prochain revêt une signification qui dépasse très largement le cadre des seules élections municipales. Devant la montée des luttes sociales sur le terrain principal des entreprises et sur le terrain du cadre de vie, la grande bourgeoisie manœuvre simultanément sur deux fronts : D'une part, à l'aide d'une politique de « participation », elle s'efforce d'entraîner les travailleurs manuels et intellectuels à la collaboration de classe ; elle cherche, par la politique des contrats de progrès, à réduire la combativité de la classe ouvrière et à intégrer le combat syndical au système ; sous couvert de réformisme, elle intègre les centristes et développe son offensive de séduction pour rallier des fractions de la gauche ; et, d'autre part, elle poursuit la politique de répression et les manœuvres d'intimidation dans l'entreprise comme dans l'université, en particulier vis-à-vis des jeunes.



Dans l'immédiat, l'U.D.R. et ses complices, conformément aux objectifs du VI^e Plan, entend réduire les communes à être encore plus nettement de simples distributrices de la pénurie. Le VI^e Plan est à la fois l'expression et l'instrument de la concentration accélérée du grand capital ; sous prétexte d'industrialisation, il favorise de plus en plus le secteur privé, en même temps qu'il encourage la pénétration du capital privé dans les services publics qui sont ainsi progressivement démantelés ; par le développement de l'affairisme, il permet aux grands groupes capitalistes la réalisation du maximum de profits, en sacrifiant les besoins de la population dans tous les domaines.

Rédaction du Parti Communiste

Les municipalités de gauche sont un moyen de lutte, un point d'appui pour l'opposition à la politique réactionnaire et autoritaire du pouvoir. Les municipalités doivent donc se refuser à être un instrument d'intégration au pouvoir et contribuer à la lutte contre sa politique, par la mobilisation de façon permanente de la population contre les diverses formes de tutelle servant le régime du grand capital

Rédaction du P.S.U.

A partir et au-delà de la simple gestion, il faut

donc poser ces problèmes politiques généraux qui requièrent de la part des municipalités une attitude de débordement offensif. C'est pourquoi les municipalités ouvrières doivent devenir encore plus nettement des centres de luttes pour les travailleurs, des foyers actifs d'opposition, face à la politique autoritaire du pouvoir. Pour appuyer ces luttes, un Conseil municipal peut donc être amené, en liaison avec la population, à engager des actions qui le mettraient délibérément en rupture avec un strict légalisme, afin de souligner, à un moment donné, la situation de conflit qui l'oppose constamment au pouvoir étatique, à sa tutelle départementale, à la tutelle régionale...

C'est pourquoi une riposte efficace à l'offensive du régime, une prise en charge des objectifs des travailleurs justifient que les partis et formations ayant opté pour le socialisme, les hommes et les femmes n'appartenant pas aux partis mais qui sont opposés à la politique du grand capital, approuvent la présente plate-forme et s'engagent à la mettre en oeuvre réalisent, sans exclusive, un front commun lors des prochaines élections municipales, aussi bien à propos de la plate-forme que de la pratique électorale.

Il faut mettre les communes à l'heure de notre temps, ce qui suppose une véritable réforme des collectivités locales : découpage géographique, structures communales et intercommunales, ainsi qu'une véritable réforme régionale. Il faut doter les communes de moyens réels, administratifs, techniques et financiers, en arrachant à l'Etat des pouvoirs et des ressources qu'il a abusivement accaparés. Il faut rendre les communes maîtresses de leur croissance, c'est-à-dire leur consentir des pouvoirs étendus en matière d'urbanisme, d'implantation des emplois, d'implantations d'équipements de tous genres,

Pour être sociale, au-delà des réalisations, la commune doit défendre les intérêts des travailleurs : soutenir leurs luttes, favoriser la création d'emplois, porter assistance aux travailleurs immigrés, favoriser le logement social, défendre les usagers des transports en commun, œuvrer pour l'enfance, la jeunesse et le troisième âge, aider les plus défavorisés, contribuer à combattre toutes les formes d'exploitation des travailleurs dans leur cadre de vie.

Pour être moderne et efficace, la gestion

communale suppose la lutte pour une véritable décentralisation, pour une coopération intercommunale démocratique, pour l'adaptation des élus et des services communaux aux tâches d'aujourd'hui, pour une réforme fondamentale de la fiscalité locale, réforme qui mette fin à un système vétusté et injuste, à la mendicité des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat, dispensateur de subventions.

Pour être démocratique, la vie communale doit se faire en liaison avec la population et avec ses associations locales. La vie quoti-dienne d'une municipalité doit révéler ce souci majeur : circulation de l'information, mise en place de structures de dialogue, explication publique et

permanente des choix afin de rejeter tout autoritarisme et tout travail semi-clandestin d'un petit groupe dirigeant, encouragement aux activités des multiples organisations locales qui permettent aux citoyens d'être associés à la vie communale, développement de toutes les formes de réelle participation et de gestion des équipements communaux.

La municipalité soutient, stimule sans cesse l'action de masse, afin d'obtenir de meilleurs moyens de réalisation et, au-delà, une meilleure contribution au combat politique général. □

3-12-70

Projet d'accord sur les problèmes tactiques

élaboré par les deux délégations du P.C.F. et du P.S.U. en annexe à la proposition de déclaration commune, et soumis en même temps à l'approbation des deux partis

Sur la base de la plate-forme qu'ils ont adoptée en commun, le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste Unifié conviennent d'une tactique commune pour les prochaines élections municipales.

Tenant compte de la loi électorale qui différencie le mode d'élection entre les villes de plus de 30.000 habitants et les autres, il est convenu que :

— Dans les villes de plus de 30.000 habitants, le P.C.F. et le P.S.U. participeront à la constitution dès le premier tour de listes d'union des forces progressistes sur la base de leur influence respective.

Cette union entre partenaires égaux en droit apparaîtra dans la composition de tous les organes de direction municipale. Les partenaires auront les mêmes devoirs et les mêmes responsabilités vis-à-vis de la population. Tout en veillant au respect des engagements pris en commun et à l'application de la plate-forme commune, ils conserveront leur liberté d'expression publique.

Dans les communes de moins de 30.000 habitants — mis à part quelques situations locales qui peuvent justifier une liste d'union au premier tour — chaque parti présentera une liste au premier tour de scrutin. Au second tour, les deux partis agiront pour réaliser des listes d'union sur la base des résultats du premier, afin de battre les candidats de l'U.D.R. et autres réactionnaires quel que soit le masque dont ils se couvrent.

Les listes d'union seront ouvertes à des hommes et à des femmes qui n'appartiennent pas aux partis alliés, mais qui sont opposés à la politique du grand capital, qui approuvent la plate-forme commune et qui s'engagent à la réaliser.

Les deux partis sont décidés à combattre au premier comme au second tour, toutes les combinaisons avec la réaction, toutes les alliances contre nature qui pourraient être réalisées entre une partie de la gauche non communiste et la droite réactionnaire.

Cette tactique est fondée sur le souci de défendre au mieux les intérêts de la population, ceux de la lutte pour la démocratie et le socialisme.

Résolution du Comité Central du P.C.F.

Le Comité central a entendu une information du camarade Paul Laurent sur les conversations en cours avec le P.S.U. en vue d'un accord sur les élections municipales.

Pour faciliter le rassemblement des énergies populaires dans le combat démocratique, le Comité Central souligne que la réalisation d'un tel accord suppose nécessairement :

1. Que le rôle des municipalités soit conçu par le moyen d'une gestion sociale, moderne et démocratique, comme une possibilité de satisfaire et de défendre les revendications de la population, comme un point d'appui important dans la lutte des forces ouvrières et démocratiques.

2. Que soient constituées au premier tour dans les villes de plus de 30.000 habitants et au second tour, dans celles de moins de 30.000 habitants, de larges listes d'union

démocratique opposées aux candidats du pouvoir et aux combinaisons réactionnaires du centrisme.

3. Que soit rejetée toute compromission avec les différents groupes gauchistes dont la présence ne pourrait que discréditer la signification constructive et démocratique des listes d'union.

Dès lors que ces conceptions, parfaitement claires, seront admises de part et d'autre, le Comité Central réaffirme le souhait du Parti Communiste Français d'aboutir à la conclusion d'un accord avec le P.S.U. sur des bases raisonnables et propices à l'union de **l'ensemble des forces ouvrières et démocratiques.**

Ivry, le 22 décembre 1970.

Communiqué du Bureau National du P.S.U.

Le Bureau National du P.S.U. constate que par sa résolution du 22 décembre le Comité Central du Parti Communiste français :

— remet publiquement en cause les bases de l'accord politique élaboré par les

délégations mandatées des deux partis.

— substitue à la négociation un ultimatum en exigeant que le P.S.U. se rallie à ses positions.

Le P.S.U. ne peut accepter le type de rapports entre les organisations ouvrières que le P.C.F. tente une fois de plus d'imposer faisant ainsi obstacle aux aspirations à l'unité que manifestent les travailleurs.

Le 28 décembre 1970